

Société Anonyme " ENTREPRISES AMELINCKX "

Dambruggestraat, 306, à Anvers.

Immeuble BLOC II à Herstal, Esplanade de la Paix.

Tableau des quotités dans les parties communes de l'immeuble.

Deuxième sous-sol : Garages.

- Deux garages-peintures GP1 et GP2, chacun cinquante/cent millièmes, soit au total cent/cent millièmes	100
- Dix-huit garages box GB3 à GB20, chacun : soixante/cent millièmes, soit au total : mille quatre-vingts/cent millièmes	1.080
- Huit garages box GB21 à GB28, chacun cinquante-cinq/cent millièmes, soit au total quatre cent quarante/cent millièmes	440
- Trois garages box GB29 à GB31, chacun soixante/cent millièmes, soit au total cent quatre-vingts/cent millièmes	180
- Six garages box GB32 à GB37, chacun cinquante-cinq/cent millièmes, soit au total trois cent trente/cent millièmes	330
- Quatre garages box GB38 à GB41, chacun : soixante/cent millièmes, soit au total : deux cent quarante/cent millièmes	240
- Quatre garages box GB42 à GB45, chacun : cinquante-cinq/cent millièmes, soit au total deux cent vingt/cent millièmes	220
- Quatre garages-peintures GP46A, GP46B, GP47A et GP47B, chacun quarante-cinq/cent millièmes, soit au total cent quatre-vingts/cent millièmes	180
Total garages deuxième sous-sol : Deux mille sept cent septante/cent millièmes	2.770

Premier sous-sol : Garages.

- Dix-huit garages box GB48 à GB65, chacun : soixante/cent millièmes, soit au total : mille quatre-vingts/cent millièmes	1.080
- Seize garages box GB66 à GB81, chacun soixante/cent millièmes, soit au total neuf cent soixante/cent millièmes	960
- Quatre garages-peintures GP83 à GP86, chacun quarante-cinq/cent millièmes, soit au total cent quatre-vingts/cent millièmes :	180
- Deux garages box GB82 et GB87, chacun cinquante-cinq/cent millièmes, soit au total cent dix/cent millièmes	110
- Neuf garages box GB88 à GB96, chacun soixante/cent millièmes, soit au total cinq :	

Feuillet double
unique.

- cent quarante/cent millièmes	: 540	
- Cinq garages box GB97 à GB101, chacun cinquante/cent millièmes, soit au total deux cent cinquante/cent millièmes	: 250	
- Six garages box GB102 à GB107, chacun cinquante-cinq/cent millièmes, soit au total trois cent trente/cent millièmes	: 330	
- Deux garages-peintures GP108 et GP109, chacun cinquante/cent millièmes, soit au total cent/cent millièmes	: 100	
Total garages premier sous-sol : Trois mille cinq cent cinquante/cent millièmes:		3.550

Premier et deuxième sous-sol : boutiques.

- Boutique 1 au premier sous-sol avec réserve 1 au second sous-sol : neuf cent nonante-six/cent millièmes	: 996	
- Boutique 2 au premier sous-sol avec réserve 2 au second sous-sol : quatre cent cinquante-six/cent millièmes	: 456	
- Boutique 3 au premier sous-sol avec réserve 3 au second sous-sol : six cent un/cent millièmes	: 601	
- Zone commerciale au premier sous-sol avec réserve 4 au second sous-sol : cinq mille deux cent quarante-cinq/cent millièmes	: 5.245	
Total boutiques premier et second sous-sol : Sept mille deux cent nonante-huit/cent millièmes		7.298

Rez-de-chaussée : appartements.

- L'appartement Ar : sept cent nonante-et-un/cent millièmes	: 791	
- L'appartement Br : trois cent vingt-sept/cent millièmes	: 327	
- L'appartement Cr : six cent trente-neuf/cent millièmes	: 639	
- L'appartement Er : sept cent nonante-et-un/cent millièmes	: 791	
- L'appartement Fr : six cent soixante-neuf/cent millièmes	: 669	
- L'appartement Gr : deux cent quatre-vingt-neuf/cent millièmes	: 289	
- L'appartement Hr : sept cent quatre-vingt-trois/cent millièmes	: 783	
- L'appartement Jr : six cent trente-et-un/cent millièmes	: 631	
- L'appartement Kr : huit cent vingt-huit/cent millièmes	: 828	
- L'appartement Lr : quatre cent quatre-vingt-sept/cent millièmes	: 487	
- L'appartement Nr : six cent vingt-trois/cent millièmes	: 623	

Total appartements rez-de-chaussée : Six :
mille huit cent cinquante-huit/cent millièmes

6.858

Au cas où les appartements FGJr seraient :
réunis pour former un local de réunion avec
ses annexes, cet ensemble se verrait attribuer : Mille cinq cent quatre-vingt-neuf/ :
cent millièmes.


Etage courant (étages 1 à 9) : appartements.

- Les appartements de type A dénommés de A1 à A9, chacun huit cent trente-six/cent millièmes, soit au total : Sept mille cinq cent : vingt-quatre/cent millièmes 7.524
- Les appartements de type B dénommés de B1 à B9, chacun trois cent vingt-sept/cent millièmes, soit au total : Deux mille neuf : cent quarante-trois/cent millièmes 2.943
- Les appartements de type C dénommés de C1 à C9, chacun six cent soixante-neuf/cent millièmes, soit au total : Six mille vingt-et-un/cent millièmes 6.021
- Les appartements de type D dénommés de D1 à D9, chacun quatre cent septante-neuf/cent : millièmes, soit au total : Quatre mille : trois cent onze/cent millièmes 4.311
- Les appartements de type E dénommés de E1 à E9, chacun six cent nonante-deux/cent millièmes, soit au total : Six mille deux cent vingt-huit/cent millièmes 6.228
- Les appartements de type F dénommés de F1 à F9, chacun six cent soixante-neuf/cent millièmes, soit au total : Six mille vingt-et-un/cent millièmes 6.021
- Les appartements de type G dénommés de G1 à G9, chacun deux cent quatre-vingt-neuf/cent millièmes, soit au total : Deux mille six : cent un/cent millièmes 2.601
- Les appartements de type H dénommés de H1 à H9, chacun huit cent six/cent millièmes, : soit au total : Sept mille deux cent cinquante-quatre/cent millièmes 7.254
- Les appartements de type I dénommés de I1 à I9, chacun trois cent quatre-vingt-huit/ : cent millièmes, soit au total : Trois mille quatre cent nonante-deux/cent millièmes 3.492
- Les appartements de type J dénommés de J1 à J9, chacun six cent septante-sept/cent millièmes, soit au total : Six mille nonante-trois/cent millièmes 6.093
- Les appartements de type K dénommés de K1 à K9, chacun six cent nonante-deux/cent mil-

lièmes, soit au total : Six mille deux : cent vingt-huit/cent millièmes	6.228
- Les appartements de type L dénommés de L1 à L9, chacun quatre cent quarante-et-un/ cent millièmes, soit au total : Trois mil- le neuf cent soixante-neuf/cent millièmes	3.969
- Les appartements de type M dénommés de M1 à M9, chacun six cent septante-sept/cent: millièmes, soit au total : Six mille no- vante-trois/cent millièmes	6.093
- Les appartements de type N dénommés de N1 à N9, chacun six cent soixante-neuf/cent: millièmes, soit au total : Six mille vingt-et-un/cent millièmes	6.021
- Les appartements de type O dénommés de O1 à O9, chacun cinq cent vingt-cinq/cent millièmes, soit au total : Quatre mille sept cent vingt-cinq/cent millièmes . . .	4.725
Total appartements des étages 1 à 9 : : Septante-neuf mille cinq cent vingt-qua- tre/cent millièmes	79.524
<u>TOTAL</u> : CENT MILLE/CENT MILLIEMES : 100.000/100.000	

S'il s'avérait, que par suite d'une erreur matérielle, les quotités précitées devraient être adaptées, mais uniquement concernant les frais d'exploitation de l'immeuble, la société " Entreprises Amelinckx " pourra établir souverainement dans un acte de base complémentaire, un nouveau tableau des quotités uniquement destiné à la répartition des frais en question.

A cet effet, les amateurs-acquéreurs donnent par les présentes explicitement et irrévocablement, même post mortem, tous les pouvoirs nécessaires à la société comparante, ses successeurs ou ayants-droit à quelque titre que ce soit.


Maucomont

Enregistré à HERSTAL, le premier mars 1900
septante-sept.
Vol 6/21 Fol. 19 Case 23, quatre rôles, renvois
Reçu: deux cent vingt-cinq francs (225 frs) -
La Receveuse, (s)


R. PONCELET